



## Le code de bonne conduite du randonneur

- Quel que soit les aléas du parcours, respectez l'animateur de la randonnée, il est toujours un bénévole.
- Ne négligez pas les contacts humains, prendre soin du bien d'autrui comme du sien.
- Ne dépassez pas le « conducteur de randonnée », il est responsable du groupe et à ce titre, il décide de la conduite à tenir (itinéraire, allure, pause et règles de sécurité). Un serre file le seconde dans sa tâche.
- Si vous vous arrêtez pour une « pause technique » laissez votre sac au bord du chemin afin de permettre au serre file de vous attendre.
- Ne quittez pas la randonnée sans en avertir l'animateur.
- Respectez le code la route. Suivez les recommandations de l'animateur  
Sachez que :
  - a- Si vous marchez à droite, vous êtes assimilés à un véhicule lent et vous ne devez pas dépasser la moitié de la largeur de la chaussée. (mais c'est encore mieux de prendre moins large)
  - b- Si vous marchez à gauche, vous devez rester en file indienne
  - c-La longueur du groupe ne doit pas dépasser 20 mètres. Dans le cas contraire, faire deux groupes espacés de 50 mètres minimum.
- Apprenez à connaître et à respecter la nature, ne cassez pas les branches, ne cueillez pas les fleurs. N'oubliez pas que fruits et légumes même tombés sont la propriété de quelqu'un, sauf s'ils sont tombés sur la voie publique.
- Respectez le tracé des sentiers, n'utilisez pas de raccourcis pour limiter le piétinement de la végétation et l'érosion (surtout sur les milieux sensibles : dunes, marais, montagne...).
- Ne dégradez pas les cultures, les plantations et ne dérangez pas les animaux domestiques ou troupeaux. N'oubliez pas de toujours refermer derrière vous clôtures et barrières.
- Ne laissez ni trace de votre passage, ni déchets emportez les jusqu'à la prochaine poubelle (y compris les épluchures de fruits).
- Ne faites pas de feu dans la nature (forêts et zones broussailleuses).

**Un petit rappel : secours d'urgence 15 ou 18 ou 112**